



**NOTE DE REPONSE aux avis N°2017-1 du CSRPN Bourgogne –Franche-Comté
et N°2017/17 du CSRPN Centre Val de Loire
relative à la validation du plan de gestion 2017-2026
de la Réserve naturelle nationale du Val de Loire.**

Les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et Centre-Val de Loire, gestionnaires de la réserve naturelle du val de Loire remercient les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel Bourgogne Franche-Comté et Centre Val de Loire de leur avis favorable et apportent les éléments de réponse suivants aux différentes remarques et demandes générales de leurs membres.

CONCERNANT :

- **la pression d'inventaire, abondance des données :**

☞ sera rajouté à la fin de l'annexe 11 *liste des espèces faune-flore de la RNVL* de la section A un tableau donnant par groupe un 1er aperçu de la pression d'observation depuis 2005, de la nature du recueil des données (donnée opportuniste, protocole d'inventaire ou de suivi) et du fournisseur de la donnée.

- **une meilleure prise en compte des listes rouges dans la bio-évaluation des espèces :**

Les listes rouges ont bien été intégrées dans la bio évaluation qui a fait ressortir les espèces à responsabilité présentées dans ce plan de gestion mais seuls ont été présentés la méthodologie et les résultats globaux.

☞ sera rajouté dans les annexes de la section A-*Diagnostic&Enjeux*, le détail de la bio évaluation pour chaque groupe. Pourront ainsi être consulté les notations des différents critères retenus dont les listes rouges, des précisions sur les statuts biologiques, sur la répartition et la représentativité à différentes échelles des espèces présentées.

- **des statuts biologiques des espèces manquants, l'utilisation de listes de référence taxonomique en vigueur et bio-évaluation :**

☞ un certain nombre de listes ont d'ores et déjà été mise à jour selon le référentiel TaxRef et des statuts biologiques ajustés en fonction des remarques spécifiques des membres des CSRPN. Nous proposons d'actualiser régulièrement ce type d'information dans les annexes concernées du plan de gestion via l'action CS 6.4.2 : *Veille naturaliste sur des espèces animales et végétales pressenties à responsabilité*. Un complément a été rédigé en ce sens dans cette fiche.

Pour la prochaine bio évaluation qui sera conduite dans le courant de ce plan, nous suggérons d'associer en amont les membres du CSRPNs pour partager les critères pour le choix des espèces à évaluer et ceux nécessaires à la définition des espèces à responsabilités.

- **des demandes de précisions supplémentaires sur les espèces et habitats :**

Sur les oiseaux, enjeux-menaces- état de conservation : certaines de ces informations se retrouvent en partie dans le tableau de bio-évaluation désormais présent dans les annexes (cf ci-dessus). La mise en parallèle des tendances d'évolution des populations d'oiseaux sur la RNVL avec celles à des échelles plus larges se fera lors de la prochaine phase de bio-évaluation ou dans des rapports d'études spécifiques dans le courant de ce plan.

Sur les odonates : l'intérêt de la RNVL pour les gomphidés a bien été rectifié et placé dans un contexte ligérien. Le statut reproducteur manquant pour certaines espèces sera intégré lors de l'actualisation de la bio évaluation.

Sur la fonge : un paragraphe nouveau « la fonge, les bryophytes et les lichens » a bien été inséré dans la section A « État des lieux », chapitre 2.4 : les habitats et les espèces pour diagnostiquer l'absence d'inventaire de ces groupes et la nécessité dans ce prochain plan de gestion d'y remédier avec la nécessité de bien détailler les objectifs de ces inventaires.

Sur les syrphes, au regard de remarques précises émises par certains membres du CSRPN, nous confirmons que sera recherchée la possibilité d'identifier et valoriser le matériel entomologique récolté autres que les syrphes. Nous proposons que le matériel soit trié par ordre et non par famille et nous nous rapprocherons de spécialistes lors de la préparation de l'action pour ajuster et affiner le protocole d'étude dans le cadre de la méthodologie *Syrph the net* préconisé par RNF. A cette occasion, la pression d'inventaire pourra être espacée dans le temps et les entités échantillonnées revues possiblement à la baisse (ce qui permettra de minimiser l'impact annuel de ce type de prélèvement sur le patrimoine entomologique de la RNVL)

Sur les insectes aquatiques et sur l'intérêt de la Loire pour les groupes concernés : cet aspect sera complété dans la durée de ce plan en parallèle de la mise en œuvre des inventaires programmés sur les groupes d'insectes aquatiques déficitaires en données et la mise à jour de la bio évaluation pour les espèces recensées en lien avec des spécialistes de ces groupes.

Sur les habitats

La typologie des habitats naturels utilisée sur la carte de végétation de 2014 est très globalisante et ne permet malheureusement pas une bioévaluation fine des formations végétales qui pourrait faire ressortir les responsabilités nationales de la réserve naturelle mais aussi locales (pelouses calcaro-sableuses). Cette lacune a bien été cernée et proposée d'être comblée dans la prochaine mise à jour de la carte de végétation (deuxième partie du PG3 ; 2024).

L'évaluation des états de conservation des formations végétales s'est faite de manière plus précise que ce évoqué sur les fiches habitat, mais uniquement sur les pelouses et prairies (p106 à 108 du diagnostic) sur la base d'un protocole réfléchi à l'échelle de la Loire moyenne (N2000). Un renouvellement quinquennal de cette action prévu au calendrier du PG3 devrait permettre de tirer des tendances (action CS 2.0.1).

- « les études physiques du fleuve, de la physico chimie et de la topographie qui semblent être mises en retrait ».

Au regard de l'ensemble des actions liées aux objectifs « biologiques », celles relatives à ces aspects sont bien présentes via les études et suivis CS 1.0.1, 1.0.3, 1.0.4, 1.0.8. Nous tacherons lors de la définition précise des protocoles avec les scientifiques concernés de développer et mettre en avant ces aspects. Nous confirmons la possibilité de disposer des données LIDAR.

Pour les Cen Bourgogne et Centre Val de Loire, Le 11 octobre 2017,
L'équipe de gestion de la réserve naturelle du Val de Loire,
Nicolas POINTECOUTEAU, conservateur

